



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du mercredi 12 novembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

770, Route 111 Ouest
Lot 4 049 235 et 4 050 207
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit des deux hangars qui se situent en cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du mercredi 12 novembre 2025 à 19 heures, à la salle municipale/secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 30 septembre 2025


Marie-Pier Plante
Directrice générale et greffière-trésorière